

ÉTALLE

Le ministre casse un achat du collège

Le ministre Collignon vient de casser la décision d'achat de la parcelle du grand feu de Vance par le collège d'Étalle.

● Daniel LAPRAILLE

Le ministre socialiste des pouvoirs locaux et de la Ville, Christophe Collignon, vient de casser une décision du collège d'Étalle.

L'équipe rapprochée du bourgmestre Henri Thiry avait acheté le 8 octobre 2020 une parcelle de terrain de 50 ares pour 125 000 € sur laquelle le grand feu de Vance est organisé chaque année.

Les services du ministre déplorent « que les autorités communales n'aient pas tenu compte des considérations émises par l'autorité de tutelle en 2019 à l'occasion d'une réclamation introduite par l'opposition sur une



EdA - 40246562207

La parcelle en question sur laquelle le club des jeunes construit le célèbre grand feu de Vance.

acquisition. Les problématiques évoquées à l'époque sont semblables à celles soulevées dans le cadre du présent dossier.»

La ministre compétente d'alors, la MR Valérie De Bue n'avait pas cassé la décision d'achat du SPAR jouxtant la maison communale, mais

avait émis des remarques au collège qui n'en a pas tenu compte. À l'époque, le groupe Écolo avait déjà introduit un recours.

Cette fois, la décision a été purement et simplement cassée.

Cette annulation de la déli-

bération ne devrait cependant pas empêcher la Commune d'Étalle d'acquérir in fine le bien en cause.

« En effet, les autorités communales pourront (re)négocier cette acquisition avec les vendeurs à la suite d'un mandat clair du conseil communal, motiver les raisons pour lesquelles ce bien doit être acquis à un tel prix et avec de telles contraintes, récolter tous les renseignements nécessaires pour prendre leur décision en toute connaissance de cause », dit encore le ministre.

Une réclamation des écolos

Le groupe Écolo à Étalle compte quatre conseillères et constitue à lui seul l'opposition.

Il estime ne pas avoir toute l'attention qu'il mérite de la part de la majorité. Du coup, le groupe n'hésite pas à en appeler au ministre compétent quand il l'estime nécessaire.

« L'idée d'acquérir ce terrain est une bonne idée, précise cependant Lieve Van Buggenhout, une des quatre con-

seillères. Le terrain appartient à un particulier qui le met à disposition du club des jeunes annuellement. Le collège envisage aussi d'en faire une aire de co-voiturage. Ce sont des idées qui nous conviennent. Nous souhaitons donc que la commune achète ce terrain.

Par contre, sur la procédure de prise de décision, la façon de faire du collège, nous ne pouvons être d'accord. Depuis le début du mandat, nous réclamons que le collège nous informe en priorité d'un projet d'achat de terrain ou d'immeuble au conseil communal avant d'entrer en négociation.

À chaque fois, il fait le contraire. Il va négocier et revient avec un acte de vente au-dessus du prix. Concernant l'achat du Spar à Étalle, ce fut la même chose. Nous attirons à chaque fois l'attention du Collège, mais nous ne sommes pas entendus. Donc nous en appelons au ministre. Ce n'est pas un recours. C'est une demande d'examiner la légalité d'une décision. C'est notre rôle. » ■